MAIRIE: TEL 03 22 09 50 09

Mail: mairie.cottenchy@wanadoo.fr
Internet: www.mairie-cottenchy.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin Vendredi de 14h à 17h

Maire, adjoint : sur rendez-vous

FLASH INFO N°40 OCTOBRE 2019



Retrouvez toutes les actualités et informations sur nos sites internet (ex : tarifs cantine/garderie...) :

Commune: www.mairie-cottenchy.fr CCALN: www.avrelucenoye.fr

Rappel code de la route :

Carrefour à sens giratoire: vous devez céder le passage aux véhicules venant de la gauche, déjà insérés dans le carrefour, et contourner l'obstacle par la droite: des marquages et des panneaux "Cédez le passage" aux entrées de l'anneau sont présents. Vous êtes en revanche prioritaire lorsque vous circulez dans l'anneau. Vous ne devez donc pas marquer d'arrêt lorsque vous passez devant une sortie que vous n'empruntez pas.

Arrêté d'interdiction de stationnement devant la mairie :

Extrait de l'Arrêté pris par Madame le Maire le 27 août 2019 et affiché en Mairie :

<u>« Article 1</u>: Le stationnement dans la rue Louis Tribout comprise entre le N°4 et N°6 aux abords de la Mairie, sera réservé aux usagers de l'école et de la Mairie de 8h30 à 17h30 en période scolaire ;

<u>Article 2</u>: Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Moreuil »

Centre Animation Jeunesse de la CCALN pour les vacances de la Toussaint :

Les dossiers d'inscription pour le CAJ des vacances de la Toussaint sont téléchargeables sur le site internet dans la rubrique "Enfance-Jeunesse". Les inscriptions se dérouleront du 8 au 17 octobre 2019, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, à la CCALN 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL. Possibilité de prendre RDV auprès de Léna VIARTEIX au 03.22.09.03.15

Centre de loisirs de Boves :

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet dans la rubrique « Enfance-Jeunesse ». Ils sont à rendre pour le 10 octobre 2019 au plus tard, à la Maison de l'Enfance à Boves.

Poubelles, Haies:

En cas de vent, vides, certains bacs roulants se retrouvent sur la voie publique... si vous pouviez les rentrer après le ramassage. Pensez aux piétons, taillez votre haie à votre limite de propriété.

Bons de chauffage :

Les personnes de plus de 65 ans non imposables peuvent venir en mairie avec leurs justificatifs pour recevoir un bon de chauffage de 70 ϵ .

Dates à retenir :

<u>30 octobre 2019</u>: Le ramassage des ordures ménagères du 31 octobre est avancé à cette date. Le calendrier du tri sélectif est consultable sur notre site internet. <u>Cérémonie du 11 novembre 2019</u>: Départ de la mairie : 11h00 Dépôt d'un coussin au Monument aux Morts et de petits bouquets au Cimetière Militaire, plantation d'un arbre par les enfants nés en 2018. Vin d'honneur en la salle polyvalente. <u>22 novembre 2019</u>: Soirée beaujolais

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

13 mai 2019

Délibérations :

• Avis sur le projet de méthanisation

Présentation du projet par les porteurs de celui-ci.

Après avoir écouté les précisions suivantes : le projet se trouve dans le cadre d'une autorisation simplifiée. Il n'y a pas d'enquête publique mais seulement une consultation. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont par : 9 voix Pour, 0 abstention, 0 voix Contre (Monsieur NOWAK est sorti au moment de la délibération et n'a pas participé au vote).

• Acte de vente d'un terrain par la région à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle B 141 (Rappel de la surface 323 m2, prix évalué par les domaines : 300 €) entre la région et la commune.

Renouvellement du bail du logement de fonction du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

26 juin 2019

<u>Délibérations</u>:

Montant de la redevance d'occupation de domaine public par le réseau GAZ

Dû par GRDF: 177.03 € pour 1 km 222

• Participation au voyage des enfants de 5^{ème} du collège

Pour venir en aide aux familles dont les enfants de 5ème du collège ont participé au séjour en Auvergne, le Conseil Municipal décide de rembourser sous conditions et à la demande des familles, une partie des frais occasionnés par le voyage selon le quotient familial, comme suit :

QF Tranche 1 (0 à 429 €) : aide de 200 € QF Tranche 2 (430 € à 583 €) : aide de 120 € QF Tranche 3 (584 € à 818 €) : aide de 70 €

Etude de devis :

- Fenêtre local technique : l'Entreprise O. Firmin est retenue pour un montant 7 480 € HT PARIS a été retenue pour un montant de 2 500 HT. Un socle doit être ajouté sur le devis.
- **Porte Eglise :** le Conseil Municipal décide de retenir la Menuiserie VANDEPUTTE, pour la qualité du bois et de son aspect. La porte sera réalisée dans les même dimensions que l'actuelle pour un montant de 5 402 € HT.
 - Projet sécurisation (Entreprise Evia) :

Après avoir examiné les plans et devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le projet carrefour rue du Cdt Magny car le projet est intéressant, mais ne retient pas celui de l'entrée côté Ailly. Montant avec les frais d'étude : 48 826 € HT

Projet parking chemin de la ferme Baillet :

Le Conseil Municipal n'a pas pris de décision et demande à recontacter l'entreprise EVIA afin de revoir ce projet en supprimant le muret.

Informations diverses:

- Plan Communal de Sauvegarde

Une mise à jour du Plan Communal sera effectuée.

Vente bois

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner sa réponse pour le moment à Monsieur Wante de « France, Bois Forêt » concernant la peupleraie communale et demande à ce que Mr NOWAK et Mr FIRMIN se rendent sur place pour constater l'état des peupliers.

Effectifs école maternelle rentrée

29 élèves sont inscrits à l'école maternelle pour la rentrée scolaire.

